



## O. D. J. Permanence FFMC 88 du 16 octobre 2020 à 19 h 00

**Salle 7, Maison Inter-jeunes  
rue Charlet à ÉPINAL**

1. Retour sur les actions et/ou interventions de la FFMC 88
  - 1.1. Retour sur la balade « Jeunes motards » du 4 octobre
  - 1.2. Retour sur l'annulation de la manifestation du 19 septembre
2. Informations nationales
  - 2.1. Adhésions fin d'année
  - 2.2. Obligation du port du masque sous le casque (*pour aborder ce sujet, merci de bien vouloir regarder le tableau des retours d'antenne : <https://lite.framacalc.org/9iw9-767d0c1ky2>*)
  - 2.3. Inscription de la FFMC au répertoire de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique<sup>1</sup>
  - 2.4. Assises (assemblée générale de la FFMC) à Lamoura les 14 et 15 novembre
3. Actions et/ou interventions de la FFMC 88 à venir
  - 3.1. Conseil de Région Grand-Est les 24 et 25 octobre, ordre du jour Mouvement :
    - 3.1.1. Point structures
    - 3.1.2. Préparation des Assises (planning, résolutions, candidatures)
    - 3.1.3. GT Jeunes (examen des recommandations)
    - 3.1.4. Campagne contre le bruit, stratégie à adopter
    - 3.1.5. Stratégies de communication sur les réseaux sociaux
    - 3.1.6. Informations (ZFE, nids-de-poule, ERJ, Formation, contrôle technique, GAEL 2.0, etc.)
  - 3.2. Actions recrutement adhérents actuels et nouveaux, jeunes en particulier
4. Point ERJ
  - 4.1. Participation financière des antennes à la formation des candidats aux stages
  - 4.2. Modification des conditions de candidature
  - 4.3. Achat des livrets « Rouler n'est pas jouer »
5. Point adhésions
  - 5.1. Fédé 88 et Fédé Nationale
6. Informations diverses
  - 6.1. Point sur les communiqués de presse
  - 6.2. Baromètre de sécurité routière d'Étienne COURTY<sup>2</sup>
  - 6.3. Renouvellement des membres du bureau
  - 6.4. Partenariat avec motocistes
  - 6.5. Date de la prochaine permanence

Verre de l'amitié au cours de la permanence

<sup>1</sup> Inscription obligatoire pour « les organismes dont l'activité principale ou régulière est d'influer sur les décisions publiques notamment sur le contenu d'une loi ou d'un acte réglementaire en entrant en communication avec un responsable public ».

<sup>2</sup> Chargé de l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière.

